

# Commune de VAIGES

## PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

2014 - 2017

*Délibéré et arrêté en Conseil Municipal de Vaiges le 26 juin 2014  
(délibération n° 2014-06-30-20)*

### Sommaire

Introduction :

l'expérience 2013-2014 de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires .....page 2

I - Périmètre, public concerné et durée du PEDT ..... page 3

II- Comité de pilotage et coordination ..... page 3 - 4

III- Les horaires de" l'accueil périscolaire ..... page 5

IV - Les Temps d'Accueils Périscolaires..... page 6 - 7

V - Les partenariats de l'accueil périscolaires..... page 8

VI - Objectifs, moyens et articulations des actions ..... page 9 - 10

## **Introduction : l'expérience de la mise en place 2013-2014**

### **La réforme du rythme scolaire.**

La commune de VAIGES a choisi l'application de la réforme des rythmes éducatifs dès la rentrée des classes de septembre 2013.

Les enfants scolarisés dans les écoles (publique et privée) de vaiges conserveront le même nombre d'heures d'enseignement par semaine qu'auparavant mais celles-ci se répartiront désormais sur quatre journées et demie au lieu de quatre.

La commune continuera à accompagner l'action de l'éducation nationale et maintiendra les moyens humains et matériels qu'elle y consacre aujourd'hui.

Les enfants auront désormais classe le mercredi matin jusqu'à 12h00 et le temps scolaire sera allégé de 30 minutes les autres jours, pour une fin des enseignements à 16h00.

### **Le projet éducatif territorial : un cadre d'actions pour 3 ans.**

Les dispositions prises dans le cadre de la réforme du temps scolaire induisent de nouvelles articulations entre les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels.

Le Projet Éducatif Territorial formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble de ces temps de vie des enfants.

Il fixe pour trois ans les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation. Il doit être co-construit avec tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre.

La commune de VAIGES a choisi de préparer ce PEDT pour une mise en œuvre de septembre 2014 à juin 2017.

### **2013-2014 : une année de transition**

Pour l'année scolaire 2013-2014, afin de cadrer les actions éducatives conduites pendant cette année de transition, la commune de VAIGES a adopté un PEDT Transitoire.

Il arrête les dispositions prises par la commune pour :

- organiser la réforme du temps scolaire ;
- développer l'ambition éducative ;
- ouvrir un champ d'expérimentation à de nouvelles actions éducatives concertées ;

et a permis de préparer l'écriture du PEDT 2014-2017.

## **I - Périmètre, public et durée du PEDT**

**1 - Territoire concerné :** Commune DE VAIGES

**2 - Public concerné :** ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUE et PRIVE DE VAIGES

*(Références au 1er Septembre 2013)*



**3 - Durée :** Septembre 2014 - Juillet 2017

## **II - Comité de Pilotage et coordination**

Un Comité de Pilotage est créé.

Il est composé de représentants de la collectivité, des parents, du monde associatif et de partenaires institutionnels déjà investis dans le Contrat Enfance Jeunesse.















**Les acteurs concernés et les outils de collaboration**

Partenaires institutionnels (Réunions, visites du site ...)

Partenaires associatifs (réunions, participations aux activités...)

Autres partenaires occasionnels (réunions, participations aux activités...)

**Coordination :****Commune DE VAIGES****Nom du correspondant :** Ingrid BARROCHE,**Fonction :** Directrice de l'accueil périscolaire de vaiges**Adresse :** Pôle Enfance - 3 route de la Bazouge - 53480 VAIGES**Téléphone :** 02 43 98 58 85**Adresse électronique :** Périscolairevaiges@orange.fr**Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :**

- Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :
- Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :
- Indicateurs qualitatifs (Création de fiches d'animation, Planning des TAP et concertation entre agents)

**Stratégie d'écriture :**

Pour assurer la mise en œuvre cohérente du PEDT, il apparaît essentiel que l'ensemble des porteurs se connaissent, puissent échanger et agir de manière cohérente : LES ACTEURS DE L'ACTION ÉDUCATIVE

Aussi un groupe de travail, composés d'élus, de techniciens municipaux et de citoyens volontaires (parents, associations, partenaires,...) vont travailler sur :

- ACTEURS DE L'ACTION ÉDUCATIVE
- BESOINS DES FAMILLES, DE L'ENFANT
- L'ECRITURE DU PROJET

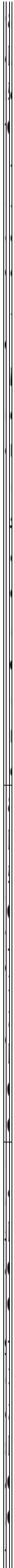
### **III - Les horaires de l'accueil périscolaire**

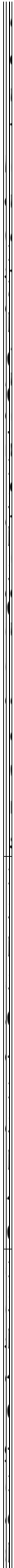
(Principe retenu : Maintien des horaires de l'année scolaire 2013/2014).

Horaires de classes et des services Périscolaires.

**Lundi, Mardi, jeudi et vendredi**



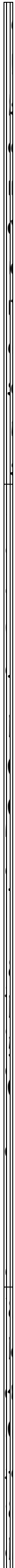






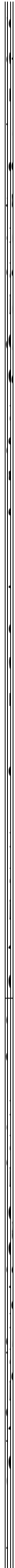


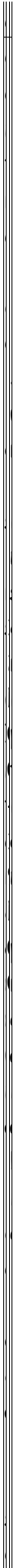
**Mercredi**













## IV - Les Temps d'Accueils Périscolaires

Les "TAP" sont organisés pendant le temps d'accueil en garderie, pour favoriser l'accès à des parcours d'éducation sportive, artistique et culturelle, en complément des propositions faites sur le temps scolaire par l'école, les « APC ». Les « TAP » sont aussi appelés « Ateliers ».

### Quelques principes :

- Un Atelier doit répondre au projet pédagogique fixé par l'équipe périscolaire (Contenu, Encadrement, Objectifs, etc...).
- Un Atelier n'est proposé qu'après accord de la collectivité.
- Chaque atelier est évalué par l'équipe périscolaire lors de sa mise en place, puis régulièrement.
- Un Atelier peut s'organiser sur plusieurs séances. - L'enfant doit être inscrit aux services périscolaires et accueilli en garderie.
- L'enfant doit être inscrit à l'atelier par ses parents (Inscription auprès des agents de l'accueil périscolaire) et est, ainsi, engagé à y participer dans son intégralité.
- Les droits d'accès aux TAP sont compris dans le coût de la Garderie Périscolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

### Qui anime l'atelier ?

- Une équipe permanente, employée(s) de la commune comprenant les agents des écoles (CAP petite enfance).
- Un animateur ponctuel, bénévole ou employé(e) temporaire par la commune, ayant proposé à la commune un projet d'atelier à mettre en œuvre (Ex : Rédaction d'un article de journal).
- Un animateur ponctuel, issu d'une association, ayant proposé à la Commune un projet d'atelier à mettre en œuvre (Ex : Lire et savoir lire).

### Une classification et quelques pistes (à reprendre au projet pédagogique)

#### DES ACTIVITES EN MATERNELLE

- **Pour découvrir le plaisir de lire** : présentation de livres, lecture de contes
- **Pour explorer le monde** : promenade saisonnière, visite,...
- **Pour découvrir la musique** : travail sur les comptines, les chansons et les rythmes.
- **Pour bien connaître leur corps** : activités de détente, de relaxation...

### DES ACTIVITES POUR LES CP, CE1, CE2

- **Pour devenir un auteur en herbe** : rédaction d'un journal.
- **Pour découvrir le numérique** : initiation au multimédia
- **Pour bouger** : jeux sportifs ou des sports collectifs.
- **Pour s'initier à la pratique d'activités artistiques** : théâtre, arts du cirque, arts plastiques.
- **Pour s'interroger sur les préjugés**: activités autour du « vivre ensemble » et de la citoyenneté (Ex : Conseil Municipal des Jeunes « CMJ », Bâton de paroles)
- **Pour découvrir le développement durable, la biodiversité** : gestes quotidiens, tri sélectif, jardinage, déplacements,...
- **Pour explorer le monde** : herbier,...

### DES ACTIVITES POUR LES CM1, CM2

**Pour être en pleine forme** : sports individuels et collectifs.

**Pour découvrir les arts** : chorale, danse, improvisation théâtrale, initiation à la mise en scène, fabrication de décors et de costumes...

**Pour explorer le monde** :

- éveil scientifique (maquette, cerf-volant, ...)
- découverte d'un pays (langue, chant, danse, ...)

**Pour parfaire ses connaissances numériques** : des activités photo, vidéo,

**Pour devenir un citoyen** :

- des activités autour du vivre ensemble, de la mémoire, ... (CMJ)
- des appropriations d'équipements publics (Médiathèque, Salle culturelle, mairie, ...)

**Pour écrire une histoire ou son histoire** : ateliers d'écriture, de poésie, de petits récits, de rédaction de nouvelles, de reportages photos.

### DES ACTIVITES POUR TOUS

- **Pour prolonger le plaisir de lire** : présentation de livres, lecture de contes ...
- **Pour le plaisir de la création** : jeux et pratiques artistiques ludiques (fil, pâte, collage, modelage, récupération, déco, ...)
- **Pour partager et se détendre** : jeux de société (partage de règles, tournois, ...)

## V - Les partenariats de l'accueil périscolaire

### Une grande vigilance

- éviter la concurrence avec les activités associatives existantes ;
- éviter les transferts de pratiques de l'associatif vers le périscolaire municipal ;
- éviter les propositions d'associations extérieures pouvant contrarier le tissu associatif local.

### La forme :

- Convention sommaire pour formaliser le partenariat

### La prestation de service dans le cadre des TAP.

Une maîtrise du développement de ces activités est indispensable.

Elles ne doivent pas provoquer une suractivité des enfants. L'équipe se réserve le droit de modifier les « TAP » en fonction de l'état de fatigue des enfants et/ou de la météo.

Les associations pourraient proposer à la collectivité des cycles d'intervention à destination du service périscolaire.

- Module de 2 heures d'intervention encadré par du personnel justifiant d'une capacité (CV attestant des diplômes et expériences requis, Brevet d'Etat)
- Présentation des objectifs, du public visé et des modalités de mise en œuvre

### Perspectives pour le PEDT 2014-2017 :

*Un bénévole est invité à expliquer son savoir mais il doit être accompagné d'un animateur pour gérer les enfants.*

## VI - Objectifs, moyens et articulations des actions

| Axes   | Objectifs  | Moyens   | Observations  |  |
|--|--|--|---|--|
| 1 - Organiser la réforme du temps scolaire (lié au décret) | - Rétablir une continuité dans la sollicitation hebdomadaire               | - Accueil en classe le mercredi  |   |  |
|  | - Répartir la durée quotidienne de "classe"                                | - "Classe" de 5h30/jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis.   |   |  |
|  | - Ne pas proposer de temps de classe inférieur à 2 heures                  | - "Classe" de 13h45 à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.   |   |  |
|  | - Maintenir l'accompagnement municipal à l'action de l'éducation nationale |  | - Augmentation des volumes horaires, des mises à dispositions des intervenants (ATSEM...)                                     |  |
|  |  |  | - Maintien des propositions des différents services municipaux et intercommunaux existants : médiathèque, salle culturelle... |  |
|  |  |  | - Maintien des budgets alloués aux frais de fonctionnement liés à l'ouverture des écoles 36 jours supplémentaires par an.     |  |
|  | - Faciliter l'accessibilité aux services municipaux                        | - Mise en place d'un créneau horaire "gratuit", encadré par la sortie des classes et le passage du transport scolaire: le mer- |   |  |



|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
|   |  | credi matin de 12h00 à 12h45.   |  |
|   | - Proposer une continuité de prise en charge des enfants tous les jours de classe, même le mercredi. | -Organisation municipale, le mercredi, ouverture de l'accueil périscolaire de 7h00 à 8h50.  |  |
| 2-Développer l'ambition éducative sur le temps périscolaire | - Proposer un environnement matériel et humain stable  | - Mise en place d'équipe d'agents polyvalents assurant la liaison entre les différents temps, entre la famille, l'enfant et les enseignants |  |
|   | - Favoriser l'accessibilité aux services périscolaires   | - Tarifs municipaux prenant en compte le quotient familial  |  |
|   |  | - Tarifs dégressifs en fonction du temps passé l'accueil Périscolaire.  |  |
|   | - Assurer un accueil périscolaire de qualité   | -Locaux adaptés et agréés PMI   |  |
|   |  | - Proposition d'activités: des jeux d'éveil, des travaux manuels, des jeux de société, des jeux d'extérieurs                                |  |
|   |  | -Agents en nombre pour s'adapter aux effectifs (si nécessaire recrutement de vacataire pour compléter les équipes ou les suppléer sur les   |  |

|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
|   |  | <i>autres missions.)</i>  |  |
|   |  | - Charte pour la restauration scolaire  |  |
|   | - Assurer un service de restauration scolaire de qualité   | - Agents en nombre pour s'adapter aux effectifs (si nécessaire recrutement de vacataire pour compléter les équipes ou les suppléer sur les autres missions.)    |  |
| 3- Ouvrir un champ d'expérimentation a de nouvelles actions éducatives concertées | - Créer de nouvelles activités en accueil périscolaire   | - Proposition d'activités éducatives en groupe restreint sur un temps contraint, par les agents qui interviennent déjà en garderie.                             |  |
|   | - Développer les partenariats associatifs, et autres possibilités d'intervenants extérieurs pendant l'accueil périscolaire | - Proposition d'activités éducatives en groupe restreint sur un temps contraint par des intervenants issus d'une association ayant proposé un projet d'atelier  |  |
|   |  | - Proposition d'activités éducatives en groupe restreint sur un temps contraint, par des intervenants vacataires temporaires ayant proposé un projet d'atelier. |  |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
|   |  | - Groupe de travail  |  |
|   |  | - Appel à projets: (ex : « lire et savoir lire »)                              |  |
|   | - Valoriser la fonction parentale  | - Processus d'inscription et d'engagement, pour les nouvelles activités.       |  |
|   |  | - Participation à la vie de l'accueil périscolaire (ex: récupération d'objets) |  |
| 4- Nourrir l'écriture du PEDT 2014-2017 | - Identifier les besoins de l'enfant et de la famille  | - Groupe de travail  |  |
|   | - Identifier les acteurs de l'action éducative et les systèmes de communication et de collaboration. | - Groupe de travail  |  |
|   | - Favoriser les rencontres entre les différentes parties concernées                                  | - conseils d'école et conseils d'école extraordinaire.                         |  |

\*\*\*\*\*